



FEDERATION DES INDUSTRIES NAUTIQUES

Monsieur Sébastien Lecornu

Ministre des outre-mer
Ministère des outre-mer
27 Rue Oudinot,
75007 Paris

Paris, le 26 mars 2021

Monsieur le Ministre,

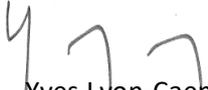
Dans un courrier en date du 10 février dernier, j'appelais votre attention sur la situation particulièrement préoccupante des professionnels du nautisme ultramarins et sur la nécessité de renforcer les aides qui leur étaient proposées.

J'ai été très heureux d'apprendre, le 17 mars, que les entreprises ultramarines de la réparation et de la maintenance navale seraient désormais éligibles au fonds de solidarité renforcé. Cette nouvelle a été accueillie avec soulagement par les professionnels concernés, et je tenais à vous en remercier.

La situation de la filière reste néanmoins alarmante et me conduit à vous adresser une nouvelle demande, qui concerne cette fois les loueurs de bateaux de plaisance ultramarins. Si ces derniers bénéficient du fonds de solidarité, le montant qu'ils touchent à ce titre ne permet de couvrir qu'une partie très limitée de leurs pertes. Cette profession se caractérise en effet par des coûts fixes particulièrement élevés, constitués des loyers associés à la gestion des flottes en *leasing* et des redevances d'occupation du domaine public dues au titre de l'occupation des places de port.

L'aide visant à compenser les coûts fixes non couverts des entreprises dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de covid-19, instituée par le décret du 24 mars 2021, répondrait de façon pertinente aux difficultés de cette profession. Aussi, je me permets de vous demander l'extension du bénéfice de cette aide, sans condition de chiffre d'affaires - comme c'est le cas pour certains secteurs et dans certains territoires -, aux loueurs de bateaux de plaisance ultramarins. Une telle mesure serait justifiée dans la mesure où leur situation actuelle, liée à la nécessité de justifier d'un motif impérieux pour se rendre outre-mer et à leur dépendance à la clientèle métropolitaine et étrangère, s'apparente à une fermeture administrative.

J'espère que cette démarche retiendra votre attention et je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.


Yves Lyon-Caen
Président